

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL D'INFORMATION

Le P'tit Chardais

**RECAPITULATIF
ANNEE 2020**



**VILLARD D'HÉRY
73800**





LE MOT DU MAIRE

Les Vœux du Maire 2021

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis,

Tout d'abord, **j'aimerais vous remercier de votre confiance** lors des élections municipales de mars 2020.

Mais également vous remercier pour **votre forte participation lors de celles-ci**, nous permettant ainsi, de bénéficier d'une claire légitimité pour nos différentes actions que nous à mener, si la COVID nous le permet !

Toutefois, en mars dernier, comme vous vous en rappelez, ces élections se sont déroulées en pleine période de pandémie du Covid-19 et la mise en place du nouveau Conseil Municipal n'a pu se faire dans les délais normaux initiaux, mais il nous a fallu attendre avec les nouveaux membres du Conseil, la première séance du 26 mai 2020 dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil, de l'élection du Maire et des Adjoints.

Néanmoins, dans l'attente de cette mise en service du nouveau Conseil, du 15 mars au 26 mai, j'ai pu bénéficier du confort de pouvoir compter sur le concours des anciens membres du conseil, tout en donnant la possibilité aux nouveaux élus de travailler ensemble lors de nos réunions de travail et en séance publique, exclusivement en visioconférence, sur la gestion de notre commune. Je les remercie donc toutes et tous pour ces travaux en prolongation pour certains et anticipation pour les autres.

Toute l'équipe aura pleinement à cœur de s'investir dans les actions communales, elle sera donc assidûment mobilisée sur les nombreux sujets, de représentations pour le compte de notre commune au sein de différentes commissions, intercommunales, syndicales, associatives et autres, qu'ils devront suivre, et toutes leur permettront de s'épanouir pleinement dans leurs fonctions communales, j'en suis certain.

Mon retour sur l'année 2020. Celle-ci aura été une année « sans », sans la dynamique de projets communaux que nous aurions aimé lancer dès le printemps 2020. Cette pandémie n'aura pas pu permettre la mobilisation de nombreux acteurs, élus, économiques, associatifs, communaux et intercommunaux, faute d'attente de mise en place de différents conseils, de protocoles, de nouvelles consignes pour le suivi de la pandémie transmises à l'avancement quasiment toutes les deux semaines, sans perspective de sortie de crise, **sans** dynamique pour cette année 2020. Et malheureusement l'année 2021 ne commence pas sereinement non plus.

Toutefois, durant cette année 2020, lors de nos travaux d'entretien sur nos routes, nous avons pu assurer l'aménagement d'un espace plus avenant et accessible qui a été réalisé devant le Moulin des Rivaux, afin de permettre les futures commémorations dans de meilleures conditions. Je précise que ces aménagements n'auraient pu être entrepris sans l'accord, le soutien et l'accompagnement de Pierre GIRARD-MADOUX. Nous le remercions encore.

En complément, sur cette année 2020, la dépose de la ligne haute tension au centre du chef-lieu aura pu être finalisée, avec globalement sur cette mise en œuvre, sans nouvelles dépenses pour notre collectivité. En effet, nous avons pu faire valoriser dans le projet de cette dépose auprès d'Enedis, les réseaux que nous avons mis en œuvre et mis en attente lors de nos différentes tranches antérieures d'assainissement et d'enfouissements des réseaux secs. De ce fait, l'ensemble des travaux complémentaires ont été entièrement pris en charge par ENEDIS.

Sur la fin de l'année, nous avons pu néanmoins lancer auprès de vous, notre consultation pour l'étude de nouveaux services ou d'aménagements et/ou d'équipements sur notre commune, avec notamment en perspective le projet Centre Bourg au chef-lieu.





LE MOT DU MAIRE

Cette enquête a eu un très fort succès avec près de 60% de retours, nous vous remercions très sincèrement. Nous avons donc commencé à étudier vos retours, nous allons nous faire assister par le CAUE pour la faisabilité du programme, de son financement et de sa planification.

Pour l'année 2021 et sûrement pour les prochaines années de notre mandat, si certaines actions sont retenues et finançables, vous l'aurez compris, celles-ci seront les orientations centrales de nos principales actions communales. Bien évidemment, nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ces différentes études et projets.

Pour cette année 2021, je souhaiterais apporter tous mes encouragements et remerciements aux bénévoles des associations de notre commune, pour tout le travail d'animation et de maintien du lien social mais également d'entretien du patrimoine de notre commune.

Je vais donc transmettre tous mes vœux de réussite au **Comité d'Animation**, cette association historique de notre village, avec ces très nombreuses animations tous publics tout le long de l'année, animations attendues et soutenues, culturelles, musicales et gastronomiques, tous mes vœux aux nombreux actifs, impliqués sous les impulsions de son bureau et de son Président Loïc SUCHET.

Tous mes bons vœux à **l'association Les Amis de la Source de la Sausse**, avec ces animations qui nous amènent toujours, à mêler forcément l'eau et le vin du terroir, et sans oublier bien sûr l'entretien des accès et du patrimoine de la source Le tout avec toute l'attention patrimoniale des membres du bureau et de son président Alain FLAMMIER.

Tous mes bons vœux à l'ACCA, l'association communale de chasse agréée, avec toute la mobilisation des membres du bureau et de son Président Dominique JEANDET, dans la gestion cynégétique de la faune sauvage et tranquille, dans nos forêts.

Tous mes bons vœux à l'association EQUILIBRIUM pour ces activités et pratiques de Taï Chi, de Qi Gong et autres pratiques, pour la réalisation d'ensemble de mouvements afin d'aider le corps à une relaxation, une détente et l'harmonie totale entre le corps et l'esprit. J'espère sincèrement qu'ils puissent nous organiser une animation en 2021 afin de nous permettre de retrouver un peu de sérénité exprimée en harmonie avec la nature.

Tous mes bons vœux à l'Association K'fée Cochette, cette association avec ses très nombreux bénévoles, qui animent donc, normalement tous les vendredis, de l'après-midi jusqu'en soirée, ce lieu d'échanges, de partages, de rencontres même de nos proches voisins, autour de bons produits locaux, liquide ou pas et servis en plus dans une ambiance chaleureuse. Bref, que du bonheur et de bons moments, nous avons hâte de nous retrouver de nouveau sans contrainte de masques et de distanciation qui forcément embarrassent nos échanges.

A toutes ces associations, tous mes bons vœux de continuation et je les remercie d'avance pour l'année 2021

Je souhaite également remercier tous les membres de notre CCAS, notre Centre Communal d'Actions Sociales, qui ont apporté beaucoup de soutien, de communication et d'implication, durant cette année 2020 marquée par la COVID, et malheureusement, ils seront encore fortement mobilisés je pense en 2021.

En complément, je souhaite remercier l'ensemble des personnels enseignants, les personnels du SIEGC, avec les animateurs périscolaires, les ATSEM, les personnels de restauration et de gestion administrative et technique de nos écoles, car l'année 2020 ne les aura pas épargnés, de contraintes administratives, techniques et de gestion de moyens par rapport à la pandémie de COVID.



LE MOT DU MAIRE

Je voudrais plus particulièrement leur souhaiter tous mes vœux de bonne santé pour poursuivre leurs travaux pour cette année 2021.

Je souhaite également transmettre tous mes vœux de Fraternité et de bons projets pour l'ensemble des Collectivités intercommunales avec lesquelles nous contribuons, notamment **Cœur de Savoie**, notre communauté de communes et ces nombreux services dont le transport scolaire l'accueil dans les crèches, l'accueil de loisirs de nos enfants du mercredi, de conseils et d'aides pour la gestion de subventions dans le cadre de travaux énergétiques de vos bâtiments, et de nombreux autres services, le **SIEGC** notre syndicat scolaire de nos écoles primaires de Coise et de Châteauneuf, **le SIAE** notre syndicat pour l'eau potable, **le SIBRECSA** notre syndicat pour le ramassage de nos déchets, et enfin **METROPOLE SAVOIE**, notre syndicat pour entre autres notre outil de gestion de territoire « schéma de Cohérence territorial ».

Je ne voudrais pas oublier et avoir une pensée pour les personnes qui sont décédées ou pour certains qui subissent actuellement d'importantes complications en termes de maladie, néanmoins je souhaiterais apporter pour terminer une note d'optimisme et de gaieté avec en contrepartie, l'arrivée de nombreux nouveaux nés sur notre commune, avec toute la joie qu'ils apporteront à leur famille pour cette nouvelle année 2021.

Je vais donc terminer mes propos par la présentation au nom du personnel communal, de l'équipe municipale actuelle et de moi-même, de mes meilleurs vœux de santé à vous et à vos proches, et de convivialité à Villard D'Héry.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Merci et bonne année à tous

Le Maire
ERIC SANDRAZ





L'EQUIPE MUNICIPALE



La 1ère séance du nouveau conseil municipal s'est tenue le 8 juin 2020. Beaucoup de sujets furent abordés, sujets parfois un peu compliqués pour les nouveaux.

Dès cette première réunion, la nouvelle équipe s'est montrée prête à s'investir et à apprendre.



Le Maire

ERIC SANDRAZ



Christine BELINGHERI - 1ère adjointe - Déléguée aux écoles et au périscolaire



Alain CORNELOUP - Adjoint à l'urbanisme et aux travaux



Martine SERVIERE - Adjointe à l'information et à la communication

LES CONSEILLERS :

Anne-Laure BOUCHET



Gisèle FLAMMIER



Nathalie GLADZUCK



Vincent RAFFIN



Joël GENOUX



Olivier CARRON



Chantal RODEGHIERO



LES COMMISSIONS

Commissions municipales

Transport scolaire :

Éric SANDRAZ, Christine BELINGHERI

Travaux communaux :

Cette commission regroupe tous les élus

Finances :

Cette commission regroupe tous les élus

Communication et Information :

Martine SERVIERE, Chantal RODEGHIERO, Olivier CARRON, Joël GENOUX

Gestion salle polyvalente :

Gisèle FLAMMIER, Joël GENOUX



Organismes Intercommunaux

Communauté de commune Cœur de Savoie : Cœur de Savoie

Regroupement, depuis le 1er janvier 2014 des 4 communautés de commune de Montmélian, la Rochette, Saint Pierre d'Albigny et Chamoux sur Gelon, afin de réaliser en commun certaines actions que ne pourrait exercer une commune isolée. Ces actions portent sur l'aménagement de l'espace, sur le développement économique, sur la politique sociale, sur les transports scolaires...

- ♦ **Titulaire : Éric SANDRAZ**
- ♦ **Suppléant : Alain CORNELOUP**

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

(Lors de chaque transfert de compétence d'une commune vers une ECPI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale) Au sein de la Communauté de commune Cœur de Savoie, la CLECT procède à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible, chaque commune concernée.

- ♦ **Représentant : Éric SANDRAZ**



LES COMMISSIONS

SIEGC (Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et Coisin) : RPI

(Syndicat en charge de la gestion des besoins scolaires et périscolaires du RPI - Regroupement Pédagogique Intercommunal, composé des écoles de Coise et Châteauneuf accueillant environ 260 élèves)

- ♦ **2 Titulaires : Éric SANDRAZ, Christine BELINGHERI**
- ♦ **2 Suppléants : Anne-Laure BOUCHET, Vincent RAFFIN**

SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux de Chamoux sur Gelon) :

(Syndicat en charge de la gestion des ressources en eau potable. Il assure la qualité et l'approvisionnement des eaux par des analyses, des périmètres de protection des captages, des extensions ou renforcement des canalisations, des constructions de réservoirs, de stations de traitement ...)

- ♦ **2 Titulaires : Alain CORNELOUP, Vincent RAFFIN**
- ♦ **2 Suppléants : Joël GENOUX, Olivier CARRON**

METROPOLE SAVOIE

(Syndicat mixte regroupant 5 ECPI chargés de l'élaboration de la mise en œuvre et de l'évolution d'un SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale - Il assure le pilotage d'études et de réflexions prospectives. Il porte et anime également les politiques territoriales conduites par la Région Rhône-Alpes).

- ♦ **1 Titulaire : Éric SANDRAZ**
- ♦ **1 Suppléant : Alain CORNELOUP**

SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Breda et Combe de Savoie) :

(Syndicat en charge du ramassage et du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective. Il supervise la gestion de 5 déchetteries et d'une usine d'incinération).

- ♦ **1 Titulaire : Joël GENOUX**
- ♦ **1 Suppléante : Gisèle FLAMMIER**



LES FINANCES

L'histoire , du budget 2020

Il était une fois, le budget d'une petite commune rurale

En l'an 2020, il s'est réalisé comme suit :

Le Budget Général :

En Fonctionnement du **Budget Général** fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de **293 117€**, dont **199 131€** d'excédent reporté.

En investissement du **Budget Général** fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de **140 424€** , dont **35 973€** de déficit reporté et équilibré au global par **25 000€** venant de la section de fonctionnement.

En fonctionnement **en Réalisé du Budget Général**, il fut finalisé en dépenses **150 359€** et **242 588€** en recettes soit un excédent de **92 229€** de résultat pour l'exercice.

En Investissement **en Réalisé du Budget Général**, il fut finalisé en dépenses **31 506€** et **102 636€** en recettes soit un excédent de **71 130€** de résultat pour l'exercice.

Au global pour ce Budget Général, le résultat de clôture aura été finalisé avec un excédent global de

362 490€ qui sera scindé pour **291 360€** qui viendront en recette pour le futur Budget Fonctionnement 2021, et **35 157€** qui viendront en recette pour le futur Budget Investissement 2021./

Vous aurez pu noter que malgré les nombreux travaux réalisés et grâce également aux efforts de gestion sur les dépenses en fonctionnement , notre excédent nous permettra d'envisager l'histoire 2021 posément.

Comment les impôts locaux « 80 664€ » ont-ils été utilisés dans le Budget Général ?

Grâce à la gestion ajustée de nos dépenses, notre excédent reporté nous a permis de subvenir globalement à nos dépenses de fonctionnement de l'exercice.

En complément, avec nos impôts nous avons pu assurer le besoin de financement de nos dépenses d'investissement de l'année à hauteur de **31 506€** et d'abonder celles à venir à hauteur de **49 158€**.

En conclusion, nos impôts permettent de faire fonctionner nos services et d'investir sur ceux à venir.

L'année 2020 aura été une année « sans » réel lancement de projets et d'études compte-tenu de la période de pandémie du Covid-19, contrairement aux années antérieures.

Elle aura donc été une année favorisant l'épargne en attendant des jours meilleurs et propices au suivi de nouveaux projets pour notre commune.



LES ACTIONS COMMUNALES



LES VŒUX DU MAIRE

Le maire Éric Sandraz et ses conseillers municipaux avaient convié leurs concitoyens le vendredi 10 janvier au soir, à leur cérémonie de vœux. A l'approche des élections municipales, le maire a présenté ses vœux de façon sobre,

en remerciant toutes les associations et bénévoles, notamment ceux du Comité d'Animation pour leurs rendez-vous culturels, musicaux et gourmands, des Amis de la source de la Sausse impliqués sans défaillir dans l'entretien des accès à ce patrimoine aquifère, à l'association communale de chasse agréée qui suit la gestion cynégétique des forêts ainsi qu'Equilibrium dont les pratiques de tai-chi et qi gong tendent à l'harmonie du corps et de l'esprit et enfin le K'fée Cochette, collectif participatif qui transforme tous les vendredis soir la salle P'tite Cochette en un café associatif bien fréquenté et plébiscité par tout le village. La soirée s'est terminée autour de la galette et le verre de l'amitié.

MESSE DE L'ASSOMPTION EN L'EGLISE SAINT-MARTIN



Bien que depuis de nombreuses années, il n'y ait plus de fête au village à l'occasion du 15 août, la

paroisse de Villard-d'Héry a conservé l'habitude de célébrer une messe dans l'Eglise Saint Martin. Elle a eu lieu le Dimanche 16 août à 10h et compte-tenu des conditions sanitaires et contrairement aux précédentes années, la fraternité n'a pas été partagée.

LE COLIS DE NOEL DES ANCIENS

Les colis de Noël sont attribués aux aînés de 70 ans et plus, ayant une habitation usuellement occupée à Villard D'Héry. Cette année la COVID 19 ne nous a pas permis d'organiser **notre journée du Printemps**. Néanmoins en fin d'année, comme à l'accoutumée, nous avons pu faire notre distribution.

Cette année, les paniers étaient composés de produits locaux savoyard et haut-savoyard, accompagnés de breuvages sympathiques et locaux également. Ceux-ci ont été délivrés à 27 de nos aînés.



ASSOCIATIONS

LE BOUDIN DES CHASSEURS DE L'ACCA



Guidés par une délicieuse odeur, les gourmets étaient très nombreux dès 9h à la salle polyvalente de la commune. L'équipe du président Dominique JEANDET avait cuisiné boudins à la chaudière, diots, diots de choux et pain et pour en profiter, il fallait être rapide puisque dès le milieu de la matinée tout était vendu.

LES AMIS DE LA SOURCE DE LA SAUSSE



Cette année 2020, l'association des Amis de la Source de la Sausse n'a pu organiser son traditionnel barbecue en septembre. Mais elle a pu quand même faire son assemblée générale le 12 mars, au

cours de laquelle, elle a accueilli 3 étudiantes de L'INSEEC de Savoie TECHNOLAC du BOURGET DU LAC. Mlles CARRON Paloma, LAURENT Leslie, VOLAT Camille devaient présenter un dossier événementiel sur l'organisation d'une assemblée générale dans une association. Les Amis de la Source de la Sausse sont heureux d'avoir permis à ces 3 jeunes filles de parfaire leurs connaissances en obtenant une note de 19/20, la meilleure note de leur promotion.

Les Amis de la Source de la Sausse organiseront leur Assemblée générale le 13 mars 2021 à la Salle LIPARIS à 10h, dans le respect des gestes barrières.

ASSOCIATIONS

LE COMITE D'ANIMATION DE L'ANNEE 2020

Une année très particulière pour le comité d'animation, comme sans doute pour les autres associations du village. Deux manifestations seulement ont pu avoir lieu.

Le 7 mars, un chouette carnaval, animation qui n'avait pas eu lieu depuis des années. Rendez-vous avait été donné en début d'après-midi chez Nathalie et Jean-Remy à Villard-Siard, pour ensuite déambuler dans le village, enfants et adultes confondus, tous (plus ou moins) déguisés, au son d'une mini-fanfare improvisée par des habitants du village et des gens de passage. Un petit goûter au lavoir de Villard-Siard, pour que pirates, poulettes et autres puissent reprendre des forces et c'est reparti pour le chef-lieu. La soirée de poursuit ensuite à la salle LIPARIS au son de l'accordéon de Francisco, pour un bal costumé endiablé. Le comité avait prévu Hot-dog/frites pour rassasier tout le monde et une tireuse à bière des Funambules pour éteindre les soifs. C'était très peu de temps avant le premier confinement et cette soirée fût d'autant plus mémorable, qu'il n'y a pas eu après beaucoup d'autres occasions de se divertir et de se retrouver!



ASSOCIATIONS

COMITE D'ANIMATION DE L'ANNEE 2020



LE PASSAGE DU PÈRE NOËL

Le 19 décembre était prévue la fête de Noël pour les enfants (et les grands) du village, mais les restrictions sanitaires en ont décidé autrement. Le spectacle Goupil ou Face est reporté (Février normalement, mais là encore, rien n'est sûr). Nous avons tenu à faire tout de même quelque chose et les enfants ont pu voir passer le Père Noël (accompagné de ses ânes) qui leur a distribué un petit présent. Le cortège s'étoffa au fur et à mesure, des enfants qui voulaient accompagner le bonhomme rouge.

Les deux pains au four furent annulés ainsi qu'une journée festive.

Sur ces constats, nous avons organisé notre Assemblée Générale samedi 30 janvier. Peu de rentrées d'argent donc, carnaval légèrement déficitaire (ce qui était prévu, nous voulions garder des tarifs raisonnables et payer correctement les musiciens), distribution de Noël forcément, plus les frais fixes. La subvention de la mairie nous permet heureusement d'avoir un solde positif sur l'année (détails dans notre compte-rendu d'Assemblée Générale).

Le rapport moral du Président, qui commence le plus souvent par « le moral est bon » est plus mitigé dans le sens où, le peu de visibilité sur les mois à venir, n'aide pas à prévoir et organiser les prochaines manifestations. Mais nous ferons le maximum pour vous retrouver autour du four communal ou à d'autres occasions, dès que ce sera possible. Le bureau était aussi à renouveler en partie : Martine Servièrre et Jean-Remy Schloeder ne souhaitent pas poursuivre au sein du bureau, mais ils restent membres actifs du comité. Régine Dufreney et Alain Petitjean se portent candidats et sont élus à l'unanimité. A la suite de quoi le bureau procède à l'élection aux différentes fonctions du bureau :

Loïc Suchet (président), Grégory Pouly (trésorier), Pierre Borgo (secrétaire).

ASSOCIATIONS

LE K'FEE COCHETTE



Après des mois de suspension d'activité pour cause de crise sanitaire, le café associatif avait repris ses permanences. Le Vendredi 26 juin au soir, la salle communale la P'tite Cochette réaménagée pour l'occasion, accueillait à nouveau ses bénévoles et membres du bureau pour servir plusieurs dizaines d'habitants, ceux du village mais aussi des communes environnantes.

De 18h à 21h, ce lieu de rencontres avait ajusté quelque peu son fonctionnement en n'assurant l'accueil qu'à l'extérieur. C'était d'ailleurs la condition requise pour la réouverture, le site ne pouvant recevoir le public en salle, en raison de la distanciation.

Pour autant, l'ambiance a pu rester au beau fixe autour des petits « grignotages » apportés par chacun, l'offre tapas étant momentanément suspendue. Pas de quoi rompre avec l'esprit du K'fée Cochette.

A ce jour, compte-tenu des possibilités restreintes de la salle à accueillir du public en mode Covid, la réouverture n'est toujours pas d'actualité. Nous espérons que dans les prochains mois, nous puissions retrouver la convivialité au sein du K'fée Cochette.



SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE



R.P.I. Coise / Châteauneuf / Villard d'Héry

L'APE c'est l'association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique de Coise, Châteauneuf et Villard-d'Héry. Nous récoltons des fonds pour participer au financement des activités scolaires proposées par les enseignants (es) et créons un lien social entre les parents, les enseignants et les communes.

L'année 2020 est, comme pour toute association, une année particulière où les actions prévues d'ont pas pu aboutir. Certaines ont été annulées, d'autres reportées. Sur 5 actions prévues, 2 ont pu être réalisées. La tombola des vins de novembre 2019 a permis de récolter 1914 euros et le marché de Noël 2019 de décembre a vu son chiffre s'élever à 3042 euros. Tous ces bénéfices ont permis de participer au financement pour l'année 2019-2020 de l'activité danse, la sortie cinéma, la mini classe découverte (reportée) et la piscine.

Chacun donne de son temps à sa manière, que ce soit pour une heure ou pour toute la journée, ce qui compte c'est la réussite d'une action, la fierté de participer au financement des activités (sorties, classes découvertes, ateliers avec intervenants ...), la joie de retrouvailles entre parents et les sourires de nos enfants !

Sans la participation et la confiance des communes et des habitants, nous ne pourrions réaliser tous ces évènements, nous tenons donc à vous remercier chaleureusement.

Nous espérons pouvoir nous réunir de nouveau en 2021 et mener toutes nos actions à bien. Nous allons mettre des « peut-être » mais espérons organiser plusieurs évènements sur 2021 (braderie et fête de l'été).

Nous vous souhaitons une belle année !

Vous pouvez nous retrouver sur notre blog www.ape-rpi-val-coisin.blospot.fr ou nous écrire à ape.rpi.valcoisin@gmail.com.

A bientôt

Toute l'équipe de l'APE



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN (SIEGC)



Le Syndicat intercommunal des écoles du Gelon et du Coisin compte 11 communes, 4 élus, 53 agents. Vous pouvez découvrir leurs activités en détail sur le site.

Le Syndicat Intercommunal des écoles du Gelon et du Coisin (SIEGC) a été créé le 1er avril 2014, suite à la restitution de la compétence scolaire et périscolaire par la Communauté de Communes Cœur de Savoie aux communes.

11 communes se sont alors regroupées pour exercer ensemble cette compétence. Le groupement est composé des communes suivantes : Chamousset, Bourgneuf, Châteauneuf, Coise, Villard D'Hery, Chamoux sur Gelon, Montendry, Champlarent, Villard-Léger, Hauteville, Betton-Bettonet.

Le RPI Coise - Châteauneuf-Villard-D'héry :

- 1 école à Coise accueillant les enfants de la petite section maternelle jusqu'au CE1
- 1 école à Châteauneuf accueillant les enfants du CE1 au CM2

Pour la cantine, les enfants qui vont à Coise mangent dans le local « restauration scolaire » situé dans l'école et les enfants qui vont à Châteauneuf dans la salle polyvalente de la commune.

C'est le même prestataire qui livre les repas sur les 2 RPI, le deuxième étant le RPI Chamoux sur Gelon-Villard Léger. Chaque RPI bénéficie d'un accueil périscolaire.

A la rentrée de 2020/2021, l'effectif total sur le RPI de Coise/Châteauneuf est de :

- 124 élèves scolarisés à Coise (5 classes) dont 14 de Villard d'Héry
- 99 élèves scolarisés à Châteauneuf (4 classes) dont 8 de Villard d'Héry
- Soit un total de 223 élèves sur le RPI de Coise/Châteauneuf dont 22 enfants de Villard d'Héry





LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

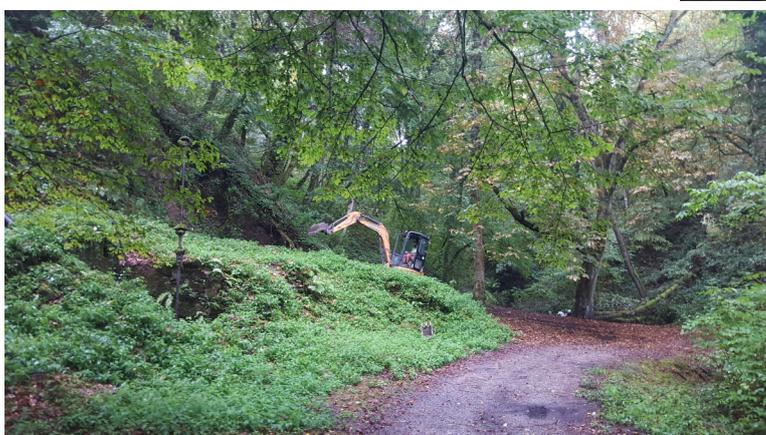
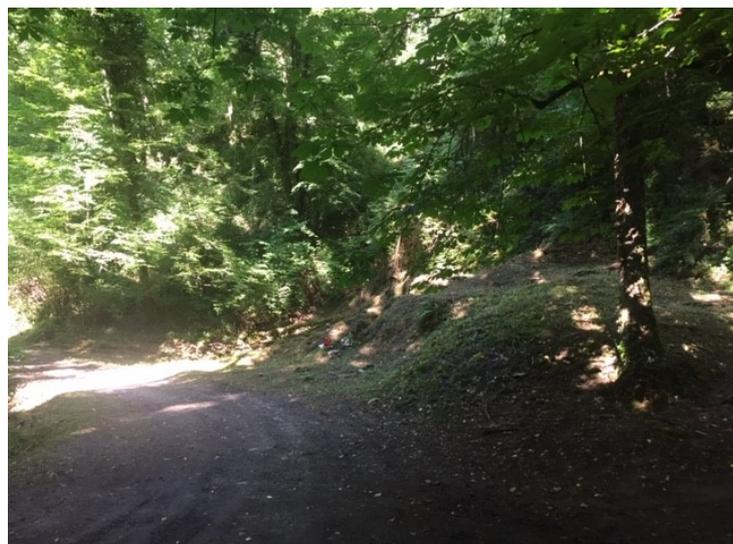
SECURISATION DE LA RAMPE D'ACCES AU PARVIS DE L'EGLISE



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE HAUTE TENSION ET MISE EN PLACE AU CENTRE DU CHEF-LIEU



TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER AU MOULIN DES RIVAUX





COMMEMORATIONS



Cérémonie du 11 novembre 2020

Elle s'est déroulée devant le Monument aux Morts au Chef-Lieu à 11h00 en comité restreint compte-tenu de la situation sanitaire.

La Municipalité a déposé une gerbe et observé une minute de silence en hommage aux morts pour la France et particulièrement ceux de notre village

Hommage aux déportés et résistants du Coisin



Samedi 27 juin, à Villard D'Hery au lieu dit les Rivaux, de nombreux participants ont répondu à l'invitation de l'Association Mémorial et Avenir de Cœur de Savoie, sous la présidence de Pierre GIRARD-MADOUX, pour rendre hommage à Adèle et Marcelle HYVRARD, arrêtées et déportées le 28 juin 1944, à Pierre HYVRARD dit Valentin engagé dans la Résistance et tué par les Allemands le 25 août, à leur apprenti Jean CADORNE maltraité et jeté dans le feu de l'incendie de leur moulin, et à toutes les femmes et tout les hommes de Cœur de Savoie qui ont connu l'enfermement, la torture et la déportation.

Etaient présents à cette commémoration, Mr Eric SANDRAZ maire de Villard D'Hery, Mme Béatrice SANTAIS présidente de Cœur de Savoie, Mme Emilie BONNIVARD députée, et Mr Jean-François DUC conseiller départemental, de nombreux élus et Mme Renée PORTIER 96ans, ancienne résistante, qui avait 20 ans en Juin 1944.



Tour à tour, en présence des porteurs de drapeaux et d'une assistance émue et recueillie, ils ont évoqué la lutte acharnée de toutes ces femmes et de tout ces hommes qui se sont battus pour notre pays, nous rappelant que





L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LA COMMUNE

Comme vous avez pu certainement le constater, nous avons diversifié nos outils de communication. Vous avez maintenant la possibilité de nous suivre sur :

- Le site officiel de la mairie qui a fait peau neuve : <http://www.commune-villard-d-hery.com>



- Notre application **PANNEAUPOCKET** que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre smartphone ou sur votre ordinateur, pour être informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune (événements de la vie quotidienne, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, fête du village etc.

- Notre **P'tit Cardais bimensuel** que vous trouvez dans votre boîte aux lettres ou que vous recevez par mail (à cet effet, merci de nous donner votre adresse mail, si ce n'est déjà fait).
- Notre **P'tit Chardais annuel** que vous trouvez dans vos boîtes aux lettres dans le courant du 1er trimestre.
- Notre adresse mail : infosvillarddher@gmail.com si vous avez une information intéressante à nous communiquer pour notre bulletin municipal.
- Notre site facebook : <https://www.facebook.cofacem/villarddher?fref=ts>

ETAT-CIVIL



C'est avec grand plaisir que nous avons appris, la naissance dans notre commune de :

Alice GEOFFROY née le 13 septembre 2020

Lucie VULLIERME née le 6 novembre 2020

Camille BEAUVOIS née 25 novembre 2020

Maxence JULIEN né le 8 décembre 2020

Elma SCHLOEDER (prévue pour 2020 mais qui a choisi d'attendre le 1er janvier 2021).



La pandémie COVID 19 n'a pu permettre de célébrer des mariages.



Aucun décès n'a été enregistré sur l'année 2020 à Villard D'Héry.

NOS DIFFERENTS PARTENAIRES



FRED BOUCHERIE
ARTISAN BOUCHER

Frédéric FAVRE

04.79.36.40.02 Rue de l'Ancienne Gendarmerie
73390 CHAMOUX / GELON



GAEC CHEVRERIE DU CHARAVA

Jérôme CAILLOD et Nathalie GLADCZUK

FABRICATION ET VENTE DE FROMAGE A LA FERME

tous les jours de
17h à 19h

06 88 39 66 92 - 06 21 64 24 29

311 chemin des rivaux
73800 VILLARD D'HERY



CHAMOUX/GELON



Vente de vins, bières et spiritueux
Soirées dégustation à thème
Et cadeaux d'affaires

A côté de Fred Boucherie Chamoux sur Gelon

Mail : numerovin73@gmail.com tél : 0479622817



Vente à la ferme
Légumes BIO

Tous les Mercredis de 10H à 15H

ET les Samedis* de 9H à 12H

* La vente les samedis reprendra au mois de mars

Route Royale Lieu-dit Maltaverne
73390 Châteauneuf

Pour nous contacter:

Tony Seguin et Aurélie Traversier

Par mail: contact@aujardindelifarancho.fr

Par téléphone: 06 74 34 89 72

Site internet : www.aujardindelifarancho.fr

Serge Gaudin

Les champs de la chapelle

73800 Coise

04 79 28 82 65 - 06 23 16 11 63



Marchés

Mardi : Moutiers

Jeudi : Albertville

Samedi : St Jean de Maurienne



Ventes à emporter

Mercredi de 12h30 à 15h
Vendredi de 15h30 à 18h

En directe à la boutique au:
689 route des bons prés,
ZAC du héron,
73110 La Croix de la Rochette

07.68.19.41.11
contact@microbrasserielesfunambules.fr



Bières artisanales biologiques

Chez **Laurette**

Cuisine traditionnelle et traiteur

La bonne cuisine
est honnête, sincère et simple.

Fermé le lundi, le mardi soir, le mercredi soir et le dimanche soir.

Place de l'Eglise, 73390 Bourgneuf - 04 79 36 41 92

La Commune de Villard-d'Héry remercie les artisans, commerçants, professionnels libéraux ... qui participent encore cette année à la réalisation de ce bulletin d'information.

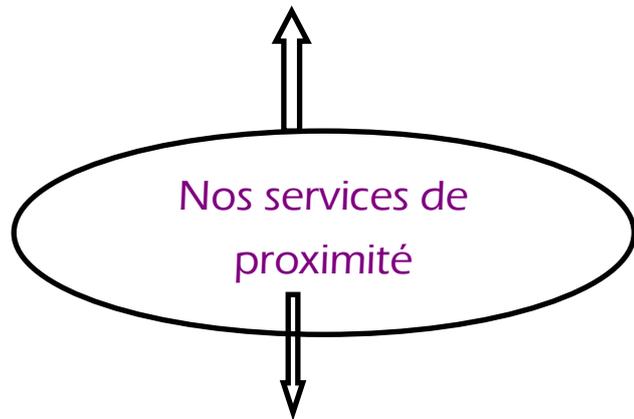
NOS DIFFERENTS PARTENAIRES



GEOFFROY

Bâtiment Connecté - Maîtrise des Énergies - Mise en Lumière

06 12 78 48 20 - www.geoffroy-entreprise.fr
480 Chemin de Beuregard 73800 VILLARD D'HERY



Nos services de
proximité



Nos loisirs

PASSE montagne.fr

Jusqu'à **-50%** sur vos forfaits de ski

La montagne à prix réduit
Forfaits de ski - Forfaits VTT/Piétons - Activités
Carte à 5€ au lieu de 10€ pour les habitants de Villard d'Héry
avec le code **VILLARD73**

ENTRETIEN ET DEPANNAGE

CHAUDIÈRE
POMPE À CHALEUR
CLIMATISATION
SOLAIRE THERMIQUE
TRAITEMENT DE L'EAU

Grégory POULY
73800 VILLARD D'HERY
04 57 36 82 07 - www.smc73.fr

Savoy'ânes

LESECH BIERMANN Gâtel
303 route du chalet
73800 ST PIERRE DE SOUCY
Tel : 06.85.15.85.97
savoyanes@gmail.com

@savoyanes
site : www.savoyanes.fr

Savoy'ânes c'est :
Des savous-soins au lait d'ânesse



Notre
beauté



VIE QUOTIDIENNE

Cette page a pour objet de rappeler et d'actualiser quelques règles de vie quotidienne.

URBANISME Tous projet de construction , de rénovation ou de modification de façade doit faire l'objet d'une procédure de demande d'autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovations de toiture etc ... Cette procédure varie en fonction de la nature du projet : permis d'aménager, permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. Le projet doit respecter le PLU, document de référence. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et les conditions d'aménagement. Le demandeur effectue sa demande en utilisant les imprimés réglementaires CERFA et fournit la liste des pièces (plans, photos, insertions paysagères, etc ...). Ce dossier est déposé en Mairie, il est transmis, pour instruction, au service instructeur. Le Maire émet un avis sur la desserte du projet par les réseaux, la voirie, l'intégration architecturale, la sécurité publique, etc. Les différents gestionnaires concernés (ERDF, Syndicat des eaux, etc) sont consultés. La décision prend la forme d'un arrêté d'autorisation, avec de possibles prescriptions , ou de refus. En fin des travaux, le demandeur fait parvenir en mairie sa déclaration d'achèvement des travaux (DACT). Vous trouverez tous les renseignements utiles sur : <https://servicepublic.fr/particuliers> (logement).

Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous apporter les compléments éventuellement nécessaires.

LIMITATION DE VITESSE Le panneau d'entrée d'agglomération limite automatiquement la vitesse à 50km/h.

En présence de ralentisseurs sur la chaussée, elle est en général réduite à 30km/h. Le non respect de ces limitations constitue un manquement dont les conséquences sont dommageables pour la collectivité. Cela peut provoquer des accidents, mais cela conduit également à des aménagements coûteux, réclamés par les riverains, pour tenter de freiner ces excès dangereux. Ceux-ci sont souvent le fait de quelques individus mais l'ensemble de la collectivité paye. Ils pourraient être évités en faisant preuve d'un peu plus de civisme ou tout simplement en partant un peu plus tôt. Ce conseil s'adresse à nous tous, habitants de la commune, mais également par delà ses limites, à ceux ou celles qui empruntent nos routes.

NUISANCES SONORES A-t-on le droit de faire du bruit dans la journée

En journée, de 7h à 22h, il y a « tapage diurne » dès que le bruit « excède les inconvénients normaux de voisinage » ou qu'il résulte d'un « manque de précautions ». Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont soumis à réglementation. Pour le département de Savoie, l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif aux bruits de voisinage n'autorise l'utilisation des appareils à moteur thermique qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

ANIMAUX ERRANTS Règles applicables pour tous animaux de compagnie errants ou en état de divagation

On parle de divagation d'animaux pour désigner un animal errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout animal errant peut-être ainsi capturé par les services de fourrière. A ce titre, une « convention de fourrière au forfait pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation » a été signée avec la SPA de Savoie qui s'engage, dans la commune de Villard d'Héry, à prendre en charge tel animal de compagnie échappé à la surveillance de son propriétaire.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien ou de son chat.

ELAGAGE C'est au propriétaire ou au locataire de couper les branches qui dépassent sur la voie publique. Celles-ci peuvent gêner les piétons, l'accès des véhicules de secours ou d'entretien de la voie publique, mais aussi masquer les panneaux de signalisation. Sur ces fondements, la municipalité peut demander d'effectuer ces travaux.

BRULAGE DES DECHETS Le brûlage à l'air libre de végétaux et, a fortiori, de plastiques ou d'emballages, constitue une source importante d'émissions de particules polluantes cancérigènes. **Cette pratique est interdite par la LOI** (arrêté préfectoral de 1986, circulaire du 18/11/2011). Le sujet est particulièrement sensible dans notre secteur de fond de vallée où la pollution peut stagner durant les périodes anticycloniques et menacer la santé des habitants. Il est recommandé de composter les déchets verts ou de les acheminer à la déchetterie. Le recyclage des emballages, bois traités, plastiques divers ... s'effectue soit dans les containers prévus à cet effet soit à la déchetterie (cf : brochures SIBFCSA).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes sont inscrits d'office sur les listes électorales au moment de leur majorité. Sont concernés par cette inscription d'office, les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours, date d'entrée en vigueur des listes électorales, et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, date de clôture de la révision des listes. Si vous êtes dans ce cas, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.



VIE QUOTIDIENNE

Recensement citoyen ou (recensement militaire) et JDC (Journée Défense et Citoyenneté) :

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. Attention, l'attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). L'objectif de cette journée est d'aborder différentes problématiques dont les principales sont la citoyenneté et les questions liées à la Défense. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Ces démarches peuvent s'effectuer sur <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Titre payable sur Internet (TIPI) : Grâce au service TIPI développé par la direction générale des Finances publique (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser. Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'usager reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique. Renseignements complémentaires sur www.tipi.budget.gouv.fr.

CCAS : Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif. Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale. Ses actions sont aujourd'hui orientées principalement vers **les personnes âgées du village**. Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes non élues de la commune dont certaines sont compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Nos membres du CCAS 2020/2026 (liste consultable en mairie) : Éric SANDRAZ, Martine SERVIERE, Gisèle FLAMMIER, Chantal RODEGHIERO, Guy CREY, Nathalie DUBOUCHET, Albertine BOUCHET, Clémence HYVRARD.

Assistantes maternelles : Situé à Montmélian 416, avenue Edouard Herriot, le **Village des Enfants (Relais Assistantes Maternelles)** est un lieu d'information, d'échanges et de rencontres, ouvert aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles et aux enfants (ateliers d'éveil et animations).

Responsables du relais : Edith CARRE - Cécile DUFAYARD

Tél : 06 70 63 64 04 ou 04 79 84 43 91 - adresse mail : ram.montmelian@cc.coeurdesavoie.fr

Notre assistante maternelle de la commune (coordonnées en mairie) : Mme Elisabeth GAUDIN

Salle LIPARIS et Salle La P'tite Cochette :

Vous désirez louer les salles LIPARIS ou P'tite Cochette de Villard d'Héry ? Sont-elles disponibles à la date de votre choix ?

Vous êtes un particulier (ou une association extérieure à la commune) et vous voulez connaître les tarifs de location ? Différents tarifs sont appliqués, selon la durée de location et selon le(s) jour(s) choisi(s), semaine ou week-end ?

La gratuité est totale pour les activités scolaires et pour les associations locales.

Contactez la secrétaire de mairie par téléphone aux jours et heures d'ouverture au public.

SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Adresse postale : Rue du Clocher 73800 VILLARD D'HERY

Téléphone : 04 79 28 81 37

Courriel : mairie.villard-d-hery@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

- Lundi de 16h00 à 18h30
- Jeudi de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30

Permanences des élus

- Lundi de 17h30 à 19h00 : Le Maire
- Jeudi de 17h30 à 19h00 : chacun des adjoints à tour de rôle